

AMICALE CYCLISTE MONT VALERIEN
42, rue des Tourneroches
92150 - SURESNES

CHALLENGE CYCLOTOURISME A.C.M.V

1 - BUT

Le challenge a pour but d'inciter et d'encourager la participation de tous les adhérents à la vie de leur club et de récompenser chacun selon sa motivation et son mérite.

2 - DUREE

Le challenge sera ouvert chaque année -de la 1ère réunion de janvier au premier dimanche de Novembre

3 - PARTICIPATION

La participation effective au challenge nécessite l'obtention d'un minimum de points acquis de la façon suivante :

- - 4 réunions Club 120 points
- - 12 sorties Club 480 points
- - 5 rallyes, randonnées 300 points
- - 1 organisation ACMV 50 points

4 - ATTRIBUTION DES POINTS

Points "assiduités" :

- réunion Club 30 points
- réunion FFCT 10 points
- contrôle médical 20 points
- participation organisation 50 points (par ½ jour)

Points "rouleur"

- sorties Club 40 points
- rallyes ou randonnées (40 + 20) 60 points
- brevet, randos permanentes FFCT 540 + 10) 50 points
- gains de coupes 50 points
- kilométrage (par 100 kms) 10 points
- parrainage d'un adhérent 50 points
- participation à un séjour FFCT 100 points

- NOTA

Il ne sera retenu que les organisations du calendrier ACMV.

Le kilométrage pris en compte pour toutes les sorties, sera celui donné par le Club organisateur.

Les participations aux organisations FFCT autres que celles inscrites au calendrier ACMV, devront être justifiées auprès du responsable challenge ACMV et les points sorties Club ne seront pas pris en compte, seuls les kilomètres seront comptabilisés.

5 - RECOMPENSES

Il ne sera attribué aucune récompense en espèces.

- -1ère récompense et le TROPHEE : au cyclo ayant le plus de points
- -2ème récompense : au cyclo ayant le plus de sorties Club ACMV
- -3ème récompense : au cyclo ayant le plus de sorties à 150 kms
- -4ème récompense : au cyclo ayant parcouru le plus de kms
- -5ème récompense : au cyclo ayant le plus de sorties à 150 kms
- - tout cyclo entrant dans le challenge sera également récompensé.

Le TROPHEE est accessible annuellement - les RECOMPENSES ne sont pas cumulables.
